

**LA FEDERATION DES ORGANISATIONS D'ORTHOPHONISTES  
D'AFRIQUE FRANCOPHONE (FOAF)**  
&  
**LA FEDERATION NATIONALE DES ORTHOPHONISTES (FNO) de France**  
*Partagent la même vision de l'orthophonie*

## COMMUNIQUE CONJOINT

**L'orthophonie est une profession de santé relevant de la famille des métiers de soins.** Elle consiste à prévenir, à évaluer et à traiter les difficultés ou troubles du langage et de la communication, des fonctions oro-myo-faciales, des autres activités cognitives dont celles liées à la phonation, à la parole, au langage oral et écrit, à la cognition mathématique. Elle consiste également à maintenir les fonctions de communication et de l'oralité dans les pathologies dégénératives et neuro-dégénératives, et à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer les fonctions verbales, notamment dans le champ du handicap.

Depuis son origine, l'orthophonie est une profession dont la formation initiale est universitaire. **Elle est dispensée au sein de départements universitaires en grande majorité intégrés aux facultés de médecine ou de santé.**

L'avenir de la profession d'orthophoniste passe par une formation initiale de très grande qualité. La Fédération des Orthophonistes d'Afrique Francophone (FOAF) et la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO) en France ont écho des projets de création de nouveaux centres de formation dans plusieurs pays francophones. Elles se réjouissent de ces initiatives et les encouragent d'ailleurs.

Mais ces ouvertures de nouveaux cursus de formation initiale doivent être faites selon des normes rigoureuses et des exigences strictes afin de garantir aux patients des soins de qualité et de protéger la profession d'orthophoniste.

La formation initiale en orthophonie doit être assurée à l'Université, encadrée par des référentiels de compétences, d'activités et de formation, élaborés de façon rigoureuse respectant des critères internationaux. La direction pédagogique de cette formation notamment doit être confiée à un orthophoniste, seul professionnel de santé compétent pour assurer le lien entre compétences théoriques et savoir-faire et savoir être cliniques, apte à enrichir les connaissances nécessaires à l'exercice professionnel de l'orthophonie à l'aune des dernières avancées technologiques, scientifiques et médicales.

La FOAF et la FNO croient à l'universalisation, à son harmonisation de la pratique orthophonique. C'est dans ce sens qu'elles ont élaboré un projet de création d'une instance internationale d'orthophonistes francophones regroupant les orthophonistes des pays francophones de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie.

La FOAF et la FNO tiennent d'ores et déjà à rappeler aux porteurs de projets d'ouverture de centres de formation initiale en orthophonie de prendre les mesures suivantes :

- Avoir des documents de formation en orthophonie de qualité et validés par une équipe incluant des professionnels orthophonistes experts en se basant sur les référentiels existant sur le plan mondial : contenus théoriques et cliniques, stages...
- Avoir le soutien ou la reconnaissance des autorités nationales (universités, ministères...) autorisant la formation initiale.
- Avoir une équipe pluridisciplinaire de formateurs expérimentés, avec un directeur pédagogique orthophoniste.
- Impliquer les orthophonistes locaux dans tout le processus d'ouverture du centre de formation.
- Définir un grade universitaire minimum pour l'orthophonie

La FOAF et la FNO encouragent tous les centres de formation initiale en orthophonie en création à respecter ces critères pour bénéficier de leur reconnaissance. Au cas échéant, les deux fédérations prendront des dispositions pour que les diplômés issus de ces centres de formation ne soient pas reconnus sur le plan international. Aussi les professionnels orthophonistes issus de ces centres de formation et les étudiants en formation ne pourront pas participer aux différents échanges et rencontres scientifiques internationaux.

La FOAF et la FNO sont prêtes à accompagner les projets de formation initiale en orthophonie afin de permettre aux populations de bénéficier des soins de qualité.

**Pour la FOAF**

**Le Président**

**Emmanuel K.M. ETONGNON**

Fédération des organisations  
d'Orthophonistes d'Afrique Francophone  
1012 boulevard de la victoire, BP 1271 Lomé.  
Tél : +228 91 33 19 50  
Courriel : [foafafrique@yahoo.com](mailto:foafafrique@yahoo.com)  
[www.foafafrique.org](http://www.foafafrique.org)

**Pour la FNO**

**La Présidente**

**Anne DEHÊTRE**

Fédération Nationale des Orthophonistes  
145 boulevard de Magenta 750 10 Paris.  
Tél : 01 40 35 63 75  
Courriel : [contact@fno.fr](mailto:contact@fno.fr)  
[www.fno.fr](http://www.fno.fr)